



Annulation contrat d'achat après délais

Par **brilio67**, le **08/08/2011** à **18:21**

Bonjour,

J'ai fais l'erreur de ma vie le 19/07/2011. Je me suis fait démarcher chez moi par une société de panneaux photovoltaïque. Je me suis fait embobiner et j'ai signé un contrat d'achat avec une offre de financement que j'ai signé le même jours. L'offre de financement est inscrite sur le contrat. Le délais de 7 jours est passé, par contre je n'ai pas encore eu de confirmation de la part du prêteur. J'ai donc envoyé le bordereau de rétractation du financement aujourd'hui le 08/08/2011 en recommandé AR.

Autres infos :

- je pense que leur dossier n'est pas complet (je ne leur avait pas encore envoyé mon avis d'imposition
- Ma femme détenant 57 % de la maison n'a rien signé et n'ait mentionnée sur aucun papiers
- Cette société m'avait déjà contacté, pour procéder à l'installation, alors qu'au 04/08/2011 il n'y avait aucune demande préalable adressé à la mairie. Je les ai donc rappelé, ils m'on dit que c'était une erreur dans leur fichier.
- Le contrat de vente est signé, "lu et approuvé" mais pas paraphé.

Je voudrais donc connaitre la procédure à suivre pour m'en sortir.

Merci pour vos réponses et désolé pour mes fautes d'écriture, je ne suis maître en la matière.

Cordialement Lionel.

Par **Regismu**, le **19/12/2011** à **00:17**

Bonsoir

si ton souci n'est pas réglé tu peux écrire et détailler ton problème avec tes justificatifs sur litige@gppep.org

voilà ce qu'est le GPPEP : <http://gppep.org/>

Par **Regismu**, le **19/12/2011** à **00:18**

Bonsoir

si ton souci n'est pas réglé tu peux écrire et détailler ton problème avec tes justificatifs sur litige@gppep.org

voilà ce qu'est le GPPEP : <http://gppep.org/>